

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 299

« RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE MANDAT ET DÉFINISSANT LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES DIVERS COMITÉS OEUVRANT EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY »

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière, aux citoyens des municipalités de la MRC de Beauharnois-Salaberry, que le Conseil des maires a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 27 novembre 2019, à 19 h 00, à la Salle du Conseil Kilgour, située au 2, rue Ellice, à Beauharnois, le « **Règlement établissant le mandat et définissant les règles de fonctionnement des divers comités oeuvrant en développement social sur le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry** ».

Une copie de ce Règlement est disponible, pour consultation, au bureau de la MRC de Beauharnois-Salaberry, situé au 2, rue Ellice, à Beauharnois, ainsi que sur le site internet de la MRC de Beauharnois-Salaberry (www.mrc-beauharnois-salaberry.com).

Donné à Beauharnois, ce douzième (12^e) jour du mois de décembre de l'an deux mil dix-neuf (2019).

La Directrice générale et
Secrétaire-trésorière,

Linda Phaneuf, urb.